

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE PRÔNE

## Du 9 FÉVRIER 2017

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

### ⇒ POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Restauration de l'église Saint-Brévalaire : la consultation pour le marché des travaux est en cours – 5 lots (maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie, beffroi/cloches). Date limite de retour des offres fixée au 22/02/17 à 11h30. Puis ouverture des plis par la Commission des Marchés à Procédures Adaptées en présence de l'architecte M. Candio.
- Les travaux concernant la construction de la station d'épuration vont démarrer le 15/04/17. Les travaux sur les réseaux débiteront en septembre 2017 (liaison Kerlouan/Guissény).

### ⇒ ÉLECTIONS DE DEUX NOUVEAUX ADJOINTS

La liste « JARNIOU » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau et immédiatement installés :

- Nicolas JARNIOU, 4ème adjoint au Maire en charge de la vie associative et sportive, l'animation et le développement touristique
- Marie-Laure CORNOU, 5ème adjointe au Maire en charge de la culture, la communication, l'enfance jeunesse, les activités périscolaires et péri-éducatives

Deux nouveaux conseillers municipaux délégués sont également nommés :

- Caroline ACH : vie associative, animation, développement touristique, enfance et jeunesse, activités périscolaires et péri-éducatives
- Alain THIEBAUT qui intègre de droit le Conseil municipal : vie sportive, culture et communication

La vie des établissements scolaires est déléguée à Marie-Josèphe GAC, 3ème adjointe et Augustin TANGUY, conseiller délégué.

Les autres délégations restent inchangées. Par suite de cette élection, le nouveau tableau suivant des adjoints est le suivant :

- Christian COLLIOU, 1er adjoint au Maire
- Éric GUÉZÉNOU, 2ème adjoint au Maire
- Marie-Josèphe GAC, 3ème adjoint au Maire
- Nicolas JARNIOU, 4ème adjoint au Maire
- Marie-Laure CORNOU, 5ème adjoint au Maire

### ⇒ INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Reconduction du dispositif approuvé par délibération du 10 avril 2014 : Maire : 43 % de l'indice brut 1015, 1er adjoint : 12 %, 2ème adjoint : 11 %, 3ème adjoint : 11 %, 4ème Adjoint : 11 %, 5ème Adjoint : 7.5 % et les 4 Conseillers Délégués : 7.5 % chacun.

### ⇒ RECONDUCTION DU MARCHÉ DE MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil municipal donne son accord pour la reconduction du marché à bons de commande avec la SAS EUROVIA - Agence de Brest - pour les travaux de voirie communale pour l'année 2017 - montant annuel de 30 000 € HT (pour le mini) et 120 000 € HT (pour le maxi). L'ensemble du programme de voirie de l'année 2017 sera étudié en Commission travaux puis approuvé lors d'un prochain Conseil municipal.

### ⇒ PARTICIPATION AUX CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Centre socioculturel de Lesneven, ALSH de Guissény, ALSH de Plouider. Signature des conventions avec une participation harmonisée à 14€/jour/enfant comme l'an passé. Pour information en 2016, Centre socio : 10 journées/enfants ont été facturées à la commune, ALSH de Guissény : 1770 journées, ALSH de Plouider : 4 journées.

### ⇒ SUBVENTION BIBLIOTHEQUE ET CANTINES

Versement d'une somme de 1 500 € en avance de subvention 2017 à la bibliothèque et la participation de 1,35 € pour chaque repas servi dans les deux écoles ainsi que le vote d'une subvention « surveillance cantine » de 1 600 € aux deux écoles.

### ⇒ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – BIBLIOTHEQUE - CONCOURS « DU VENT DANS LES BD »

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € pour que la bibliothèque Ty Ar Leor de Kerlouan puisse participer à nouveau cette année au concours « Du Vent dans les BD » 2017 (création et impressions d'affiches, participation aux animations proposées, outils de communication,...). Les communes de Plounéour-Brignogan-Plages, Guissény, Le Folgoët, Lesneven, Plouider participent également au financement du projet.

### ⇒ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - 37ème TOUR DE BRETAGNE DES VÉHICULES ANCIENS

Organisé par L'Association Bretonne des Véhicules Anciens (ABVA), le plus grand rassemblement européen des véhicules anciens aura les 2, 3, 4 et 5 juin 2017. Elle rassemblera 700 véhicules et 1 400 participants. 60 communes seront traversées, dont la commune de Kerlouan, qui sera ville étape le dimanche 4 juin. Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 700 € pour la participation financière au coût de cette manifestation. Le retour économique et l'impact touristique sera important pour la commune. L'accès à la manifestation sera gratuit.

### ⇒ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)

Une borne pour la charge des véhicules électriques et hybrides sera installée au niveau de la place de la mairie. L'installation, la maintenance et l'exploitation de ce dispositif seront pris en charge par le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère).

*Le compte rendu complet du Conseil municipal est disponible sur le site internet et affiché en mairie.*